



Lettre d'information AIMEylan n°32 - octobre 2017

Le conseil municipal a été convoqué le vendredi 27 octobre à 18h pour élire les maires adjoints de la commune suite à l'élection du nouveau maire JP Blanc cinq jours auparavant. Le maire avait été élu par une majorité relative de 13 voix sur 33. Allait-il réussir à trouver une majorité ? 5 délibérations étaient à l'ordre du jour.

Le fiasco ou comment un maire se rend compte qu'il est minoritaire !

La première délibération concernait le nombre d'adjoint. Il a été fixé à 9, le nombre maximum pour notre commune.

La seconde concernait le vote des adjoints. 3 listes étaient en lice. Celle d'AIMEylan avec les 7 élus du groupe, une liste conduite par JC Peyrin et une liste proposée par le maire, conduite par FX Wanhem, comprenant 5 élus de son groupe et 4 élus du groupe de JC Peyrin. Les problèmes ont commencé lorsqu'il est apparu que 4 élus (J.F. Roux, T. Ferret, H. Viard Gaudin et F. Poline) se retrouvaient sur deux listes, le maire les ayant inscrits sur sa liste sans leur accord...

Nous avons demandé au maire si parmi les adjoints potentiels figuraient des personnes mises en cause par l'ex maire D. Guiguet auprès du procureur de la République. S'appuyant sur une note de l'avocat de la commune, le maire JP Blanc a refusé de répondre. Nous avons alors signalé que parmi les candidats, au moins une personne avait bénéficié de marchés communaux pour ses proches en 2014 comme l'attestait l'examen approfondi des comptes administratifs.

L'élection a reproduit les équilibres de l'élection du maire : la liste proposée par le maire a été élu au 3^{ème} tour avec une majorité relative de 13 voix sur 33.

3 élus ont alors instantanément démissionné de leur poste d'adjoint. Il s'en est suivi une bataille juridique pour savoir si nous devons réélire immédiatement 3 nouveaux adjoints conformément à la circulaire ministérielle en vigueur ou si, comme l'a affirmé le maire, leur élection doit être organisée lors d'un prochain conseil. Cette position du maire est d'autant plus incompréhensible que le groupe de Mr Peyrin et nous même avons renoncé à présenter des listes pour cette nouvelle élection, et qu'il était donc assuré d'avoir ses 3 adjoints de remplacement.

La troisième délibération concernait les indemnités des élus. Cette délibération a provoqué des remous dans le public car il est apparu indigne à certains de parler d'indemnités d'élus alors que le fonctionnement de la commune est actuellement bloqué... Mr Peyrin a proposé un amendement pour que l'ensemble des élus perçoivent une indemnité, ce qui a été accordé par le maire.

L'indemnité sera de 20 euros brut par conseiller. Nous sommes favorables sur ce principe même si cette somme est vraisemblablement trop faible. De toute façon, vu le contexte, nous nous sommes abstenus.

Les délégations du maire réduites à la gestion des cimetières

La quatrième délibération concernait les pouvoirs que le conseil peut déléguer au maire. La délibération prévoyait de déléguer 22 pouvoirs au maire, dont celui de contracter un emprunt jusqu'à hauteur de 1 million d'euros. Nous avons amendé cette délibération en supprimant 21 pouvoirs et en gardant celui de la gestion des cimetières qui revêt un caractère d'urgence pour

répondre aux besoins des familles en deuil. L'amendement a été voté avec une majorité de 19 voix, contre les 13 des soutiens du Maire. Le maire se retrouve donc dans l'obligation de réunir systématiquement le conseil municipal pour pouvoir gouverner la ville. Pour nous, c'est légitime car il n'a pas de majorité au sein du Conseil municipal et chaque délibération devra donc être discutée.

La dernière délibération concernait la stratégie locale de gestions des risques d'inondations et n'appartenait pas à la séquence de changement de municipalité. Il s'agissait de donner l'avis de la commune (avant le conseil métropolitain du 10 novembre) sur la stratégie actuellement en discussion entre l'Etat, la Métropole et les 29 communes concernées et les syndicats afférents. Cette stratégie locale si elle s'appliquait permettrait de déroger à la doctrine nationale qui comporte des points d'obsolescence en ce qui concerne les inondations. En particulier, la Métro essaie d'introduire des Zones d'Intérêt Stratégique, situées en zone inondable mais qui pourraient être aménagées pour devenir résilientes à l'inondation. Inovalée est identifiée pour être une de ses zones du fait de son fort impact économique et du blocage actuel de tout aménagement depuis la mise en place de Plan de Prévention des Risques d'Inondation de 2006. Le conseil, unanime, a donné un avis favorable au texte négocié par le Métro avec 4 réserves et une recommandation.

Mme C. Hanna, ancienne adjointe à l'urbanisme démissionne

Le conseil s'est terminé par l'annonce de la démission de Mme Hanna. Jusqu'à l'élection du maire, elle était adjointe à l'urbanisme de Mme Tardy, puis de Mr Guiguet. Elle avait tenu à la mise en place d'une charte de concertation. Elle avait permis l'ouverture des débats sur le projet Malacher Nord qui finalement avait permis l'adhésion relative de tous. Elle explique sa décision par le dégoût que lui suscite la situation actuelle... C'est le seul geste responsable qui vaille aujourd'hui, puisqu'une démission collective permettrait l'élection du nouveau conseil. Nous saluons ce geste de dignité et de responsabilité.

Un maire en grave difficulté

La séance du conseil municipal aura démontré que le nouveau maire JP Blanc n'a pas su conduire le conseil municipal. Evidemment, cette situation de crise n'est pas idéal pour installer une nouvelle municipalité mais JP Blanc s'est montré hésitant (de nombreux votes ont dû être recommencés 2 ou 3 fois, sans même que l'on soit sûr du résultat final !), a tenu des propos erronés sur l'organisation du conseil, a accepté des démissions en séance pour dire 20 minutes plus tard qu'il ne les avait pas acceptées... Situations indignes pour une commune comme la nôtre. Comme pour s'excuser, il a fini par annoncer qu'il allait prendre rendez-vous avec le préfet pour que celui-ci lui indique que faire.

Cette situation n'a que trop duré, la démission des conseillers est la seule solution aux divisions actuelles, aux trahisures et aux règlements de compte. Il faut revenir au plus vite aux fondements de ce qu'est un conseil municipal et une municipalité : à savoir, une représentation des habitants, un espace de discussion et de décision pour gérer les services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour attribuer des aides aux partenaires sociaux, environnementaux et économiques.

Nous appelons à la démission du conseil municipal et à l'organisation d'élections anticipées.

Prochain conseil municipal ???, élection de 3 adjoints.

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>